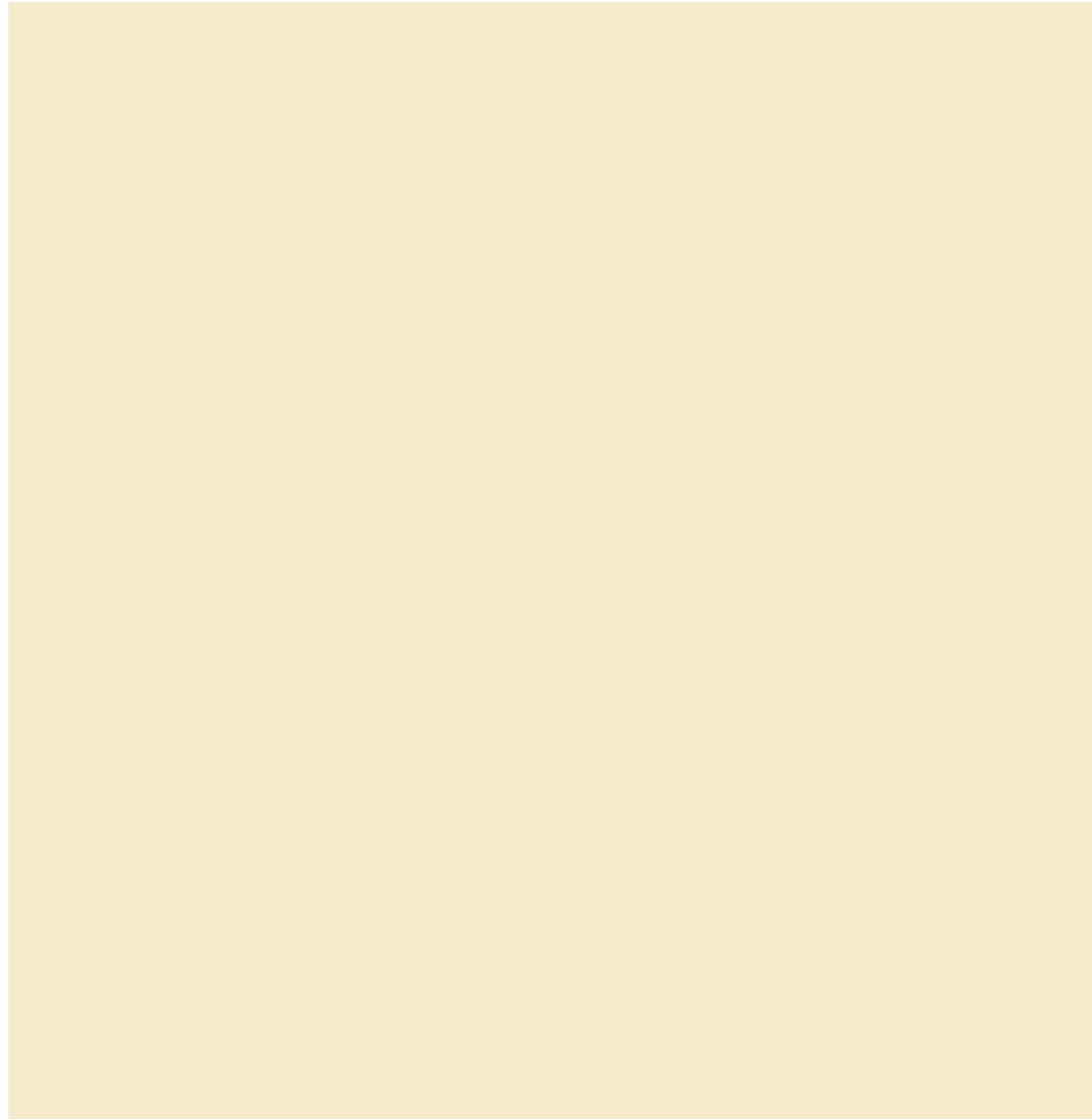


Carte communale



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES



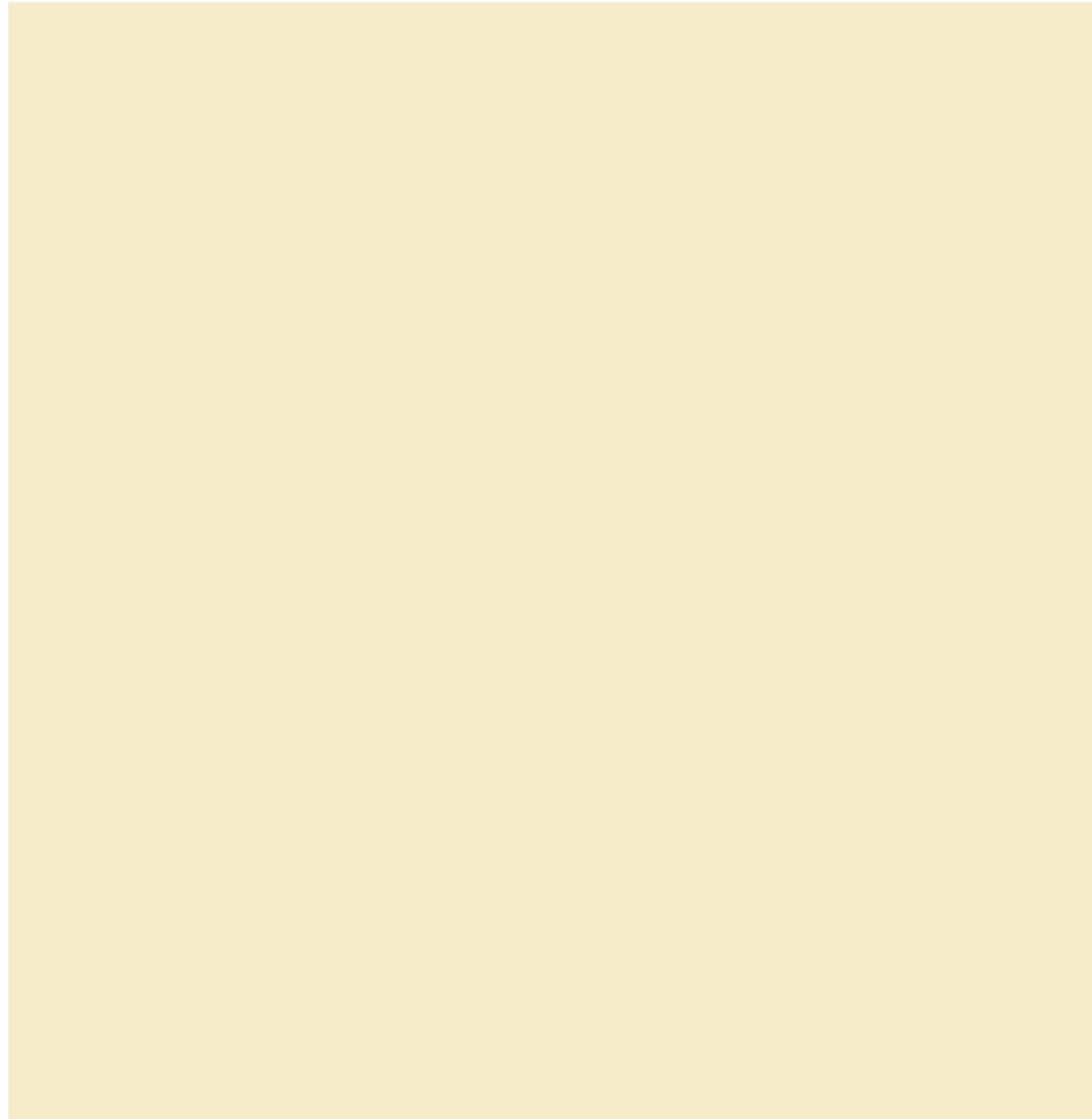
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Ce document a été rédigé par :

Elise HENROT

Gwenaëlle ORY.

Conformément au *Code de la propriété intellectuelle* qui n'autorise, aux termes du paragraphe 3 de l'article L. 122-5 et « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source », que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », *Géoscope* considère que la présente note méthodologique constitue une œuvre originale qui ne saurait être transposée à d'autres productions sans son accord.



PRÉAMBULE

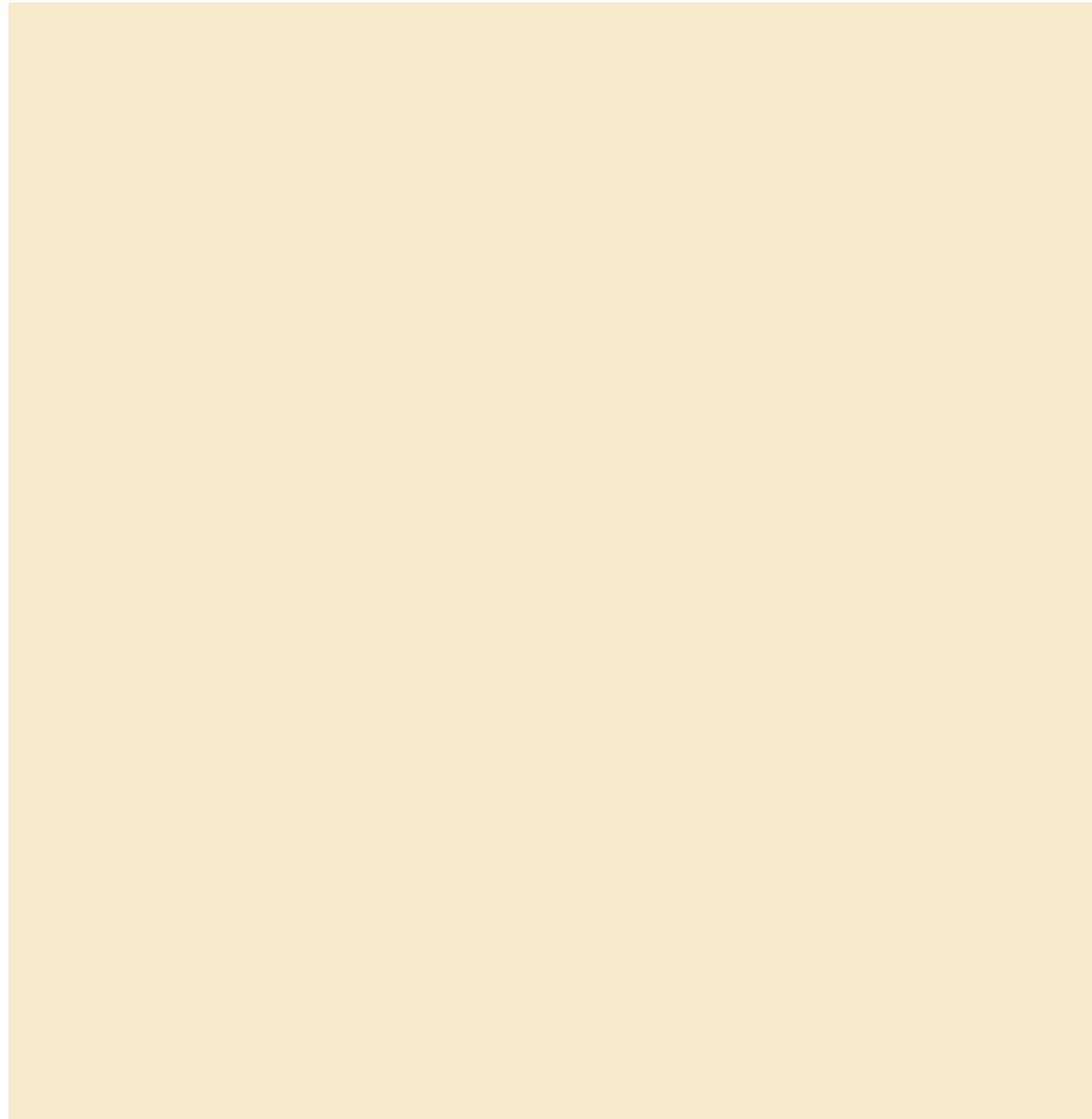
L'évaluation environnementale de la carte communale d'Eybouleuf a été menée tout au long de l'élaboration du document. Ainsi, l'analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution font l'objet des volets 1 et 2 du rapport de présentation ; l'exposé des prévisions de développement est présenté dans le volet 3 du rapport de présentation ; l'analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement, l'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement, les raisons qui justifient le choix opéré, ainsi que les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement sont traités au sein du volet 4 du rapport de présentation.

Cette partie de l'évaluation environnementale complète les éléments exigés à l'article R.124-2-1 du code de l'urbanisme :

- le rappel qu'une analyse des résultats de l'application de la carte devra être effectuée au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation,
- la définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement, et
- le résumé non technique : présentation résumée des objectifs du document, de son contenu.

Pour ce faire, il est proposé :

- le rappel des enjeux environnementaux du territoire mis en évidence dans l'analyse de l'état initial de l'environnement,
- la prise en compte de ces enjeux dans les orientations de développement,
- l'analyse des incidences probable sur le site Natura 2000,
- la définition d'indicateurs de suivi,
- le résumé non technique.



SOMMAIRE

Préambule.....	5
I. Présentation générale du document : objectifs et articulation avec les autres plans et programmes	9
II. Enjeux environnementaux du territoire communal.....	11
<i>A. Etat initial de l'environnement et scénario au fil de l'eau.....</i>	<i>11</i>
<i>B. Prise en compte de ces enjeux environnementaux dans le projet de développement.....</i>	<i>13</i>
III. Incidences probables sur le site Natura 2000	15
IV. Indicateurs de suivi.....	17

Etalement urbain, consommation d'espace ou périurbanisation.

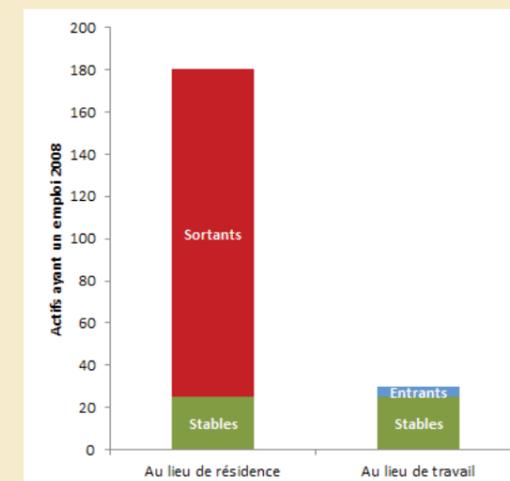
Phénomène physique d'extension de la ville sur son pourtour, l'étalement décrit la croissance en surface au sol de l'emprise de la ville. **L'étalement urbain** est un processus de transformation de l'espace conduisant à une diminution de la densité des espaces bâtis. Il se traduit par une augmentation dans le temps de la surface de terrain nécessaire à l'accueil d'une unité d'activité ou d'habitat. La mesure de l'étalement urbain mobilise des indicateurs de densité. En s'étalant, la ville recouvre d'anciens espaces agricoles ou naturels: le changement d'usage de ces sols pour les affecter à l'habitat et aux fonctions urbaines peut être considéré comme de **la consommation d'espace**. En effet, le sol est une ressource naturelle de surface limitée. La construction de routes ou bâtiments sur le sol est rarement un phénomène réversible. Ce changement d'utilisation des sols induit une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires, ou une perte de fonctions écologiques des sols (régulation des écoulements de l'eau de ruissellement, réservoir et support de biodiversité, capacité de capter du CO₂ par la croissance des végétaux).

La ville regroupe en un lieu un certain nombre de fonctions nécessaires à ses habitants : logement, accès aux services, aux emplois, espace d'échanges commerciaux, culturels et de relations sociales... **La périurbanisation** décrit l'éloignement de l'habitat par rapport à l'emploi. La périurbanisation est l'augmentation, dans les communes situées à l'extérieur des pôles urbains, généralement en périphérie, du nombre d'actifs occupés travaillant dans les pôles. Sa mesure s'appuie sur des indicateurs de flux domicile-travail. Ce concept a une dimension fonctionnelle.

La Revue du Commissariat Général au Développement Durable, *Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure*, mars 2012.

L'expression de la péri-urbanisation à Eybouleuf : l'accroissement des migrations quotidiennes.

Eybouleuf	B2. Structure pop. active		
	Effectif		Évolution 99-2008 (%)
	1999	2008	
Population active ayant un emploi au lieu de résidence	126	180	43,0
Nombre d'actifs travaillant et résidant dans la même commune ("stables")	22	25	13,6
• Migrants quotidiens sortants	104	155	50,0
• Population active ayant un emploi au lieu de travail (emplois sur la commune)	40	30	-25
Migrants quotidiens entrants	18	5	-72



Principales sources

- CGDD, L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, 2011
- CGDD, Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure, 2012
- INSEE, Profils, N°10, 1997
- DREAL Limousin, Urbanisation, le paradoxe limousin, 2010

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DOCUMENT : OBJECTIFS ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Par délibération du 24 juillet 2009, quatre communes limitrophes de Haute Vienne (Masléon, Saint-Denis-des-Murs, La Geneytouse, Eybouleuf) ont prescrit l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé pour mener une réflexion commune et cohérente en matière d'urbanisme.

Ces quatre communes de la couronne périurbaine de Limoges connaissent depuis 1999 un accroissement marqué de leur population (+3% en moyenne par an pour Eybouleuf), dû en particulier à un solde migratoire très important (+0,87% par an pour la Geneytouse ; +1,71 pour Masléon et Saint Denis des Murs ; +2,70 pour Eybouleuf). Conscientes des impacts de ce double **phénomène d'étalement urbain lié à celui de périurbanisation** sur le développement mais aussi potentiellement la qualité de vie de leurs territoires, les quatre municipalités se sont engagées dans l'élaboration de documents d'urbanisme visant à planifier et organiser l'arrivée des nouvelles populations.

La commune d'Eybouleuf a opté pour une carte communale par délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2012. Les perspectives de développement, telles qu'elles ont été calculées et entérinées par la commune (cf *Volet 3- Perspectives de développement - C. Hypothèse d'évolution démographique pour les dix prochaines années*) prévoient un taux d'augmentation de près de 23% de la population d'Eybouleuf pour les dix prochaines années, et en conséquence, l'accueil de 35 ménages supplémentaires sur la même période.

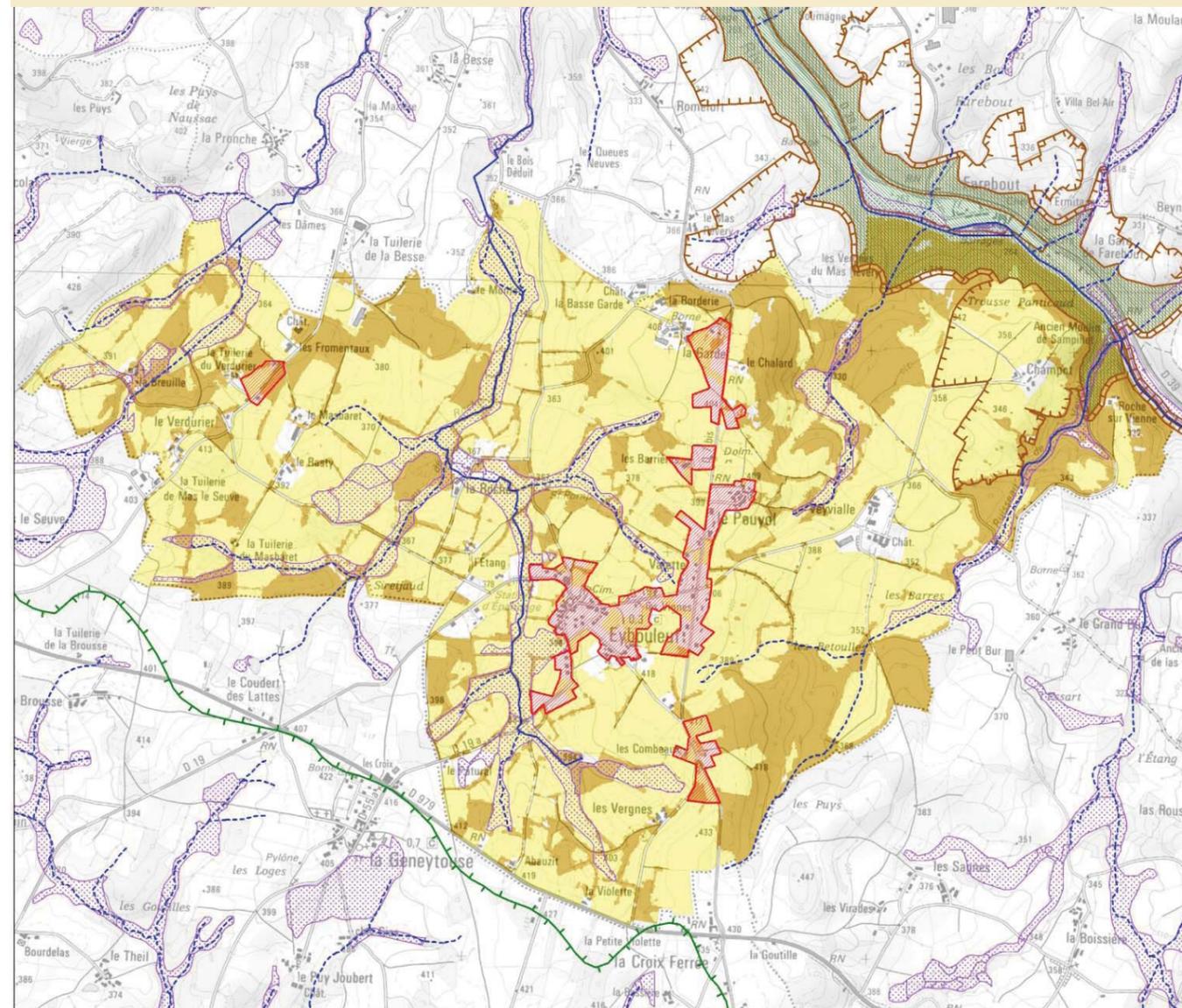
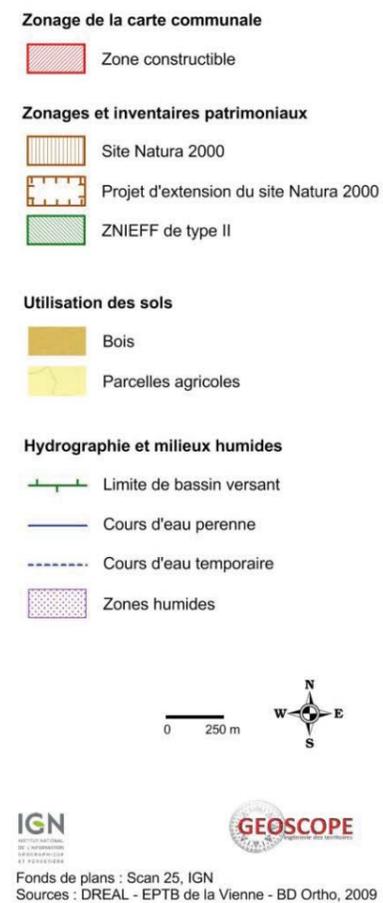
A environ 20 minutes de Limoges, Eybouleuf subit l'influence grandissante de la préfecture régionale à travers la mobilité professionnelle ou plus ponctuelle et diversifiée des résidents : de ce fait, son attractivité s'affirme, d'autant que la proximité de Saint Léonard de Noblat vient compléter l'offre d'équipements, de commerces et de services. Ce phénomène de périurbanisation dont semble bénéficier la commune, ne lui est pas spécifique : il s'inscrit dans un mouvement global, une évolution récente des mentalités (depuis une vingtaine d'années) et du rapport qu'entretiennent les hommes avec leur territoire, que l'INSEE décrit ainsi : « À la concentration de la population dans les pôles urbains jusque dans les années soixante, au temps de l'exode rural et des apports de main-d'oeuvre, répondent aujourd'hui un étalement et une occupation plus dense des zones contiguës des villes. Par nécessité économique ou par aspiration individuelle, l'habitant périurbain a quitté les pôles où l'emploi reste concentré pour occuper un espace aéré qui couvre les deux cinquièmes du territoire. Une décision qui n'est pas sans conséquences sur sa qualité de vie. » Eybouleuf présente alors toutes les caractéristiques recherchées par une population dont le nouveau mode de vie répond à la double aspiration de posséder une maison individuelle et de disposer d'espaces verts à proximité :

- un prix du m² moindre que celui pratiqué en centre ville ;
- un environnement de qualité : une nature globalement préservée et un patrimoine bâti qui, au-delà des extensions récentes, présente encore une relative unité architecturale ;
- la présence d'un axe routier structurant (la RD 979), qui, du fait du mouvement de généralisation de l'utilisation de l'automobile, donne le sentiment de rapprocher un territoire rural des pôles d'activités voisins.

Eybouleuf ou le paradoxe limousin : une région peu urbanisée mais peu économe en espace.

La région Limousin, dont l'image rurale persiste, indéniablement liée à une histoire agricole qui pourtant s'éloigne, n'en est pas moins une grande consommatrice d'espace : elle comptait, en 2006, 2,2 % des surfaces urbanisées françaises pour 1,2 % de la population. Et quel que soit l'indicateur retenu, la surface urbanisée rapportée à la population ou aux emplois est deux fois plus importante qu'en France. C'est l'espace rural qui enregistre la progression de l'urbanisation la plus forte (+40% entre 1950 et 2010).

En conséquence, la carte communale d'Eybouleuf a pour objet de réglementer l'occupation et l'utilisation des sols sur la commune. Elle doit notamment permettre d'augmenter le nombre de logements, de soutenir les activités agricoles et de respecter les milieux naturels par la recherche d'un équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable, tel que le prévoit l'article L.121-1 du code de l'urbanisme. Cet article impose également une utilisation économe et équilibrée des espaces.



II. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

A. Etat initial de l'environnement et scénario au fil de l'eau.

Le diagnostic partagé daté du 25 janvier 2012 donne une vision précise de l'environnement des territoires étudiés, et donc de celui de la commune d'Eybouleuf. Il repose sur une méthode transversale et dynamique : l'espace et le temps sont observés conjointement de façon à « comprendre le territoire », en appréhender son histoire, sa constitution progressive dans le but de l'accompagner vers un avenir « durable ». La problématique environnementale a guidé la construction de ce regard diagnostic, elle en a été le canevas à partir duquel un autre regard, prospectif celui-là, pourra émerger aux yeux des populations concernées : les habitants d'Eybouleuf, en premier lieu bien sûr, et leurs représentants élus, les services de l'Etat également ; mais aussi, les populations et élus des territoires limitrophes (en particulier les communes de Saint-Denis-des-Murs, La Geneytouse et Masléon, qui par cette démarche collective, affirment une vision « globale » des enjeux politiques locaux ainsi que des solidarités territoriales), voire plus éloignés et inscrits à plus ou moins grande distance ou échelle dans ces mêmes liens de solidarité (les communautés de communes de Noblat et de Briance Combade, la région Limousin, le Massif Central) pour au final, toujours dans cet état d'esprit porté par le principe de développement durable de « Penser global, agir local », se sentir légitimement relié aux populations les plus éloignées (du territoire national, de l'espace européen, de la communauté mondiale).

Les enjeux forts apparus lors de l'analyse du territoire sont les suivants :

- Comme l'ensemble des communes rurales de Haute Vienne, Eybouleuf a longtemps été victime d'un étalement urbain et d'une forte consommation d'espace : un enjeu du document d'urbanisme est alors de modifier cette tendance affirmée pour **faire de la commune une collectivité « économe » de son territoire** (cf. note de synthèse pour examen en CDCEA).
- L'image rurale des communes du Limousin est encore très vivante dans l'esprit des populations : il est vrai qu'Eybouleuf s'épanouit au coeur d'un paysage bocager ancien, emblématique du Limousin, bien qu'aujourd'hui le réseau de haies vives soit largement démantelé. Il est vrai aussi, que de multiples traces du passé agricole et rural de la commune perdurent à travers la présence d'un petit patrimoine bâti disséminé, discret mais qui permet d'attester de la mémoire d'une civilisation. Néanmoins, les impacts négatifs d'une urbanisation diffuse et qui ne considérerait pas ces éléments essentiels à la qualité du cadre de vie, sont souvent radicaux et irréversibles. Un enjeu du document d'urbanisme est **de préserver le caractère identitaire du coeur de bourg et des écarts agricoles**.
- Les milieux naturels présents sur la commune sont perçus par l'ensemble de la population du territoire et au delà même de ses limites, comme essentiels pour l'équilibre local. Qu'ils soient ordinaires (le bocage résiduel, les vastes espaces boisés...) ou identifiés comme remarquables par les autorités (les zones humides, le site Natura 2000, la ZNIEFF de type 2...), ils sont aujourd'hui menacés ici comme ailleurs par le développement urbain. Un enjeu du document est **de concilier l'accueil de nouvelles populations sans risquer d'amoinrir la richesse de la biodiversité**.
- Si la mémoire paysanne perdure à Eybouleuf malgré le phénomène de périurbanisation de la commune, c'est que l'histoire passée du territoire est agricole, et la municipalité souhaite que celle qui s'écrira demain préserve cette activité. Le document d'urbanisme doit donc **mettre en place une stratégie de protection de l'agriculture**, dans les limites des moyens dont il dispose (cf. note de synthèse pour examen en CDCEA).
- L'augmentation des populations induit une pression supplémentaire sur la ressource en eau, au niveau quantitatif (la ressource est-elle suffisante ?), comme au niveaux qualitatif (comment éviter les pollutions ?). Le document d'urbanisme doit **permettre de préserver cette ressource**.

A partir de ce diagnostic, et en imaginant la continuité des tendances récentes, il n'est pas malaisé d'imaginer le scénario « au fil de l'eau », contre lequel s'inscrit le projet de carte communale : c'est bien en leur permettant d'évaluer ce que seraient les conséquences dramatiques sur l'environnement d'Eybouleuf, fragile et précieux, si l'urbanisation se poursuivait sans aucune planification, que les élus percevront la pertinence du projet proposé.

Zonage de la carte communale

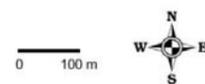
-  Zone constructible
-  Coupure d'urbanisation

Utilisation des sols

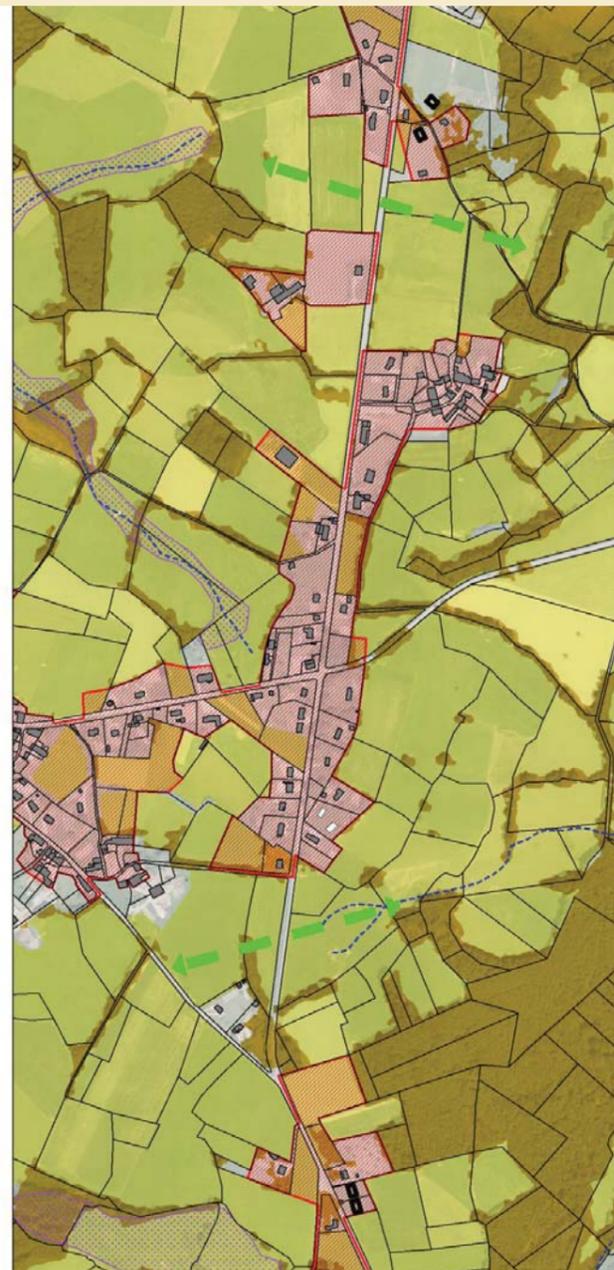
-  Bois
-  Parcelles agricoles

Hydrographie et milieux humides

-  Limite de bassin versant
-  Cours d'eau perenne
-  Cours d'eau temporaire
-  Zones humides



Fonds de plans : BD Ortho, 2010, IGN
Sources : DREAL - EPTB de la Vienne - BD Ortho, 2010



Avant l'adoption de la carte communale proposée, Eybouleuf relève du Règlement National d'Urbanisme. Ainsi pour chaque enjeu définit ci-dessus, on peut faire l'hypothèse « au fil de l'eau » suivante :

- **Enjeu « économiser l'espace »** : l'urbanisation d'Eybouleuf se poursuit au rythme de quatre à cinq logements par an, au profit essentiellement des grandes résidences ; la proportion de bâti vacant augmente en particulier dans le bourg. La taille des parcelles reste alignée sur la moyenne départementale (soit plus ou moins 2 000 m² depuis dix ans). Les développements linéaires le long de la D7 bis et de la route qui mène au bourg de La Geneytouse se poursuivent : le zonage propose des coupures d'urbanisation. Le mitage s'affirme avec le prolongement de l'urbanisation au sein des espaces agricoles: en dehors du secteur des *Fromentaux*, le zonage met un coup d'arrêt à ce type de développement.
- **Enjeu « préserver le caractère identitaire du lieu »**, c'est-à-dire son cadre de vie (l'unité architectural, le patrimoine bâti en particulier rural, le paysage, les vues...) : le développement de l'urbanisation au grès des opportunités foncières se poursuit affirmant la banalisation architecturale de la commune et l'affaiblissement de l'unité paysagère bocagère : en dehors du secteur des *Fromentaux*, le zonage contient cette évolution aux secteurs déjà touchés par la banalisation (aux entrées de bourg et de *la Garde aux Combeaux*).
- **Enjeu « préserver la biodiversité »** : l'urbanisation linéaire rompt de façon irréversible les continuités écologiques, en effaçant davantage les reliques bocagères (réseau de haies) et, indirectement par un jeu de bascule avec les espaces agricoles, consomme des espaces naturels, perturbant les écosystèmes en présence (écosystèmes des forêts et surtout des prairies). Des coupures d'urbanisation sont matérialisées pour maintenir des continuités écologiques (*cf schéma ci-contre*)
- **Enjeu « protéger l'agriculture »** : les surfaces agricoles reculent devant l'urbanisation linéaire entre le bourg, *la Garde et les Combeaux* ainsi qu'aux *Fromentaux*. Ailleurs, dans les écart agricoles où les conflits d'usage s'exacerbent, aucune zones constructibles n'a été défini.
- **Enjeu « préserver la ressource en eau »** : les surfaces urbanisées en priorité relèvent de l'assainissement collectif du bourg d'Eybouleuf. Au delà, les systèmes autonomes des secteurs pavillonnaires offrent moins de garantie de bon fonctionnement et d'efficacité : la pression sur la qualité de l'eau est susceptible de s'accroître.

Evolution de la SAU communale

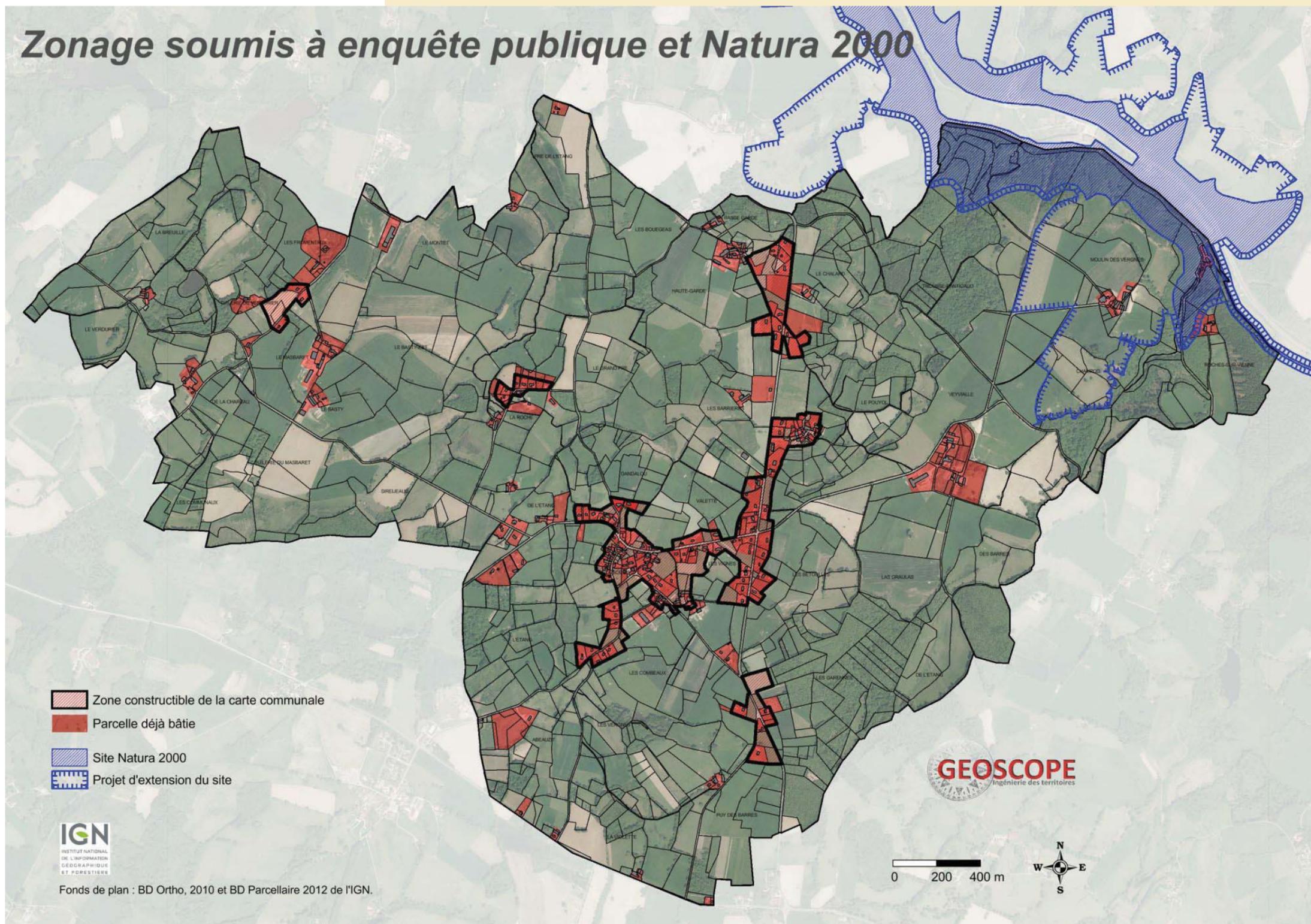
Périodes	Solde sur la période (ha)	Rythme annuel (ha/an)	Causes des pertes						Causes des gains	
			Urbanisation		Boisements		Fermes		Déboisements	
			ha	ha/an	ha	ha/an	ha	ha/an	ha	ha/an
1971-1983	+ 6,9	+ 0,6	5,9	0,5	8,3	0,7	4,2	0,3	25,3	2,1
1983-2006	-2,5	-0,1	6,4	0,4	11,6	0,7	0,0	0,0	15,4	0,9
2000-2006	+ 13,5	+ 2,3	9,8	1,6	3,1	0,5	7,8	1,3	34,2	5,7
2006-2010	+ 3,1	+ 0,8	2,3	0,6	0,0	0,0	0,1	0,0	5,5	1,4
2010-2013*	- 5,9	-2,0	5,9	2,0						

* Entre 2010 et 2013, seules sont appréciées les pertes liées à l'urbanisation. Source : photographies aériennes et orthophotographies de l'IGN.

B. Prise en compte de ces enjeux environnementaux dans le projet de développement

Enjeux environnementaux identifiés	Prise en compte dans le projet de développement	
	Les orientations et leurs objectifs transversaux	
Economiser l'espace	<ul style="list-style-type: none"> Recentrer l'urbanisation au niveau des principaux noyaux bâtis Créer une cohérence urbaine autour de quelques espaces résidentiels diffus plébiscités par les ménages 	<ul style="list-style-type: none"> stopper la progression en mode lâche du modèle de la résidence pavillonnaire, qu'il s'agisse de créations ex-nihilo ou de greffons sur la base d'écarts qu'ils tendent alors à qualifier dans la course à l'urbanisation ; stopper la tendance au développement linéaire de l'habitat le long des voies de circulation, notamment aux abords de la RD 979 ; promouvoir la compacité des zones bâties pour préserver les milieux naturels et les écosystèmes plus ou moins remarquables (comme les zones humides et le site Natura 2000) pouvant être impactés par le développement urbain ; éliminer au titre des zones constructibles à vocation résidentielle les secteurs s'appuyant sur des constructions ou des petits groupes de maisons relativement isolés, hameaux élémentaires ou écarts effectivement associés à des exploitations agricoles anciennes en activité ou non, en localisation plus ou moins diffuse ; préserver les noyaux bâtis dont la vocation agricole s'avère nettement affirmée (notamment présence de bâtiments étroitement associés au tissu résidentiel) ; limiter le morcellement des îlots agricoles en définissant des zones constructibles compactes ; engager une politique d'acquisition foncière pour procéder à des échanges de parcelles stratégiques, en vue de débloquent des situations d'imbrications étroites entre constructions à usage d'habitat et activités agricoles génératrices de conflits d'usages potentiels (élevage), et pour conforter le développement résidentiel d'un noyau bâti. Par exemple, le développement à long terme du secteur au Sud du bourg d'Eybouleuf peut reposer tout particulièrement sur l'application de ce principe ; favoriser le développement des principaux secteurs d'habitat facilement accessible à l'axe Limoges – Eymoutiers (les Combeaux, les Fromentaux), complété par l'axe perpendiculaire en direction de Saint-Léonard-de-Noblat, la RD 7bis pour anticiper les conditions d'une desserte optimale par une ligne de transports collectifs (économie des ressources fossiles, limitation des rejets de gaz à effet de serre).
Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le bon compromis entre développement résidentiel et patrimoine naturel Rechercher le bon compromis entre risques, nuisances et pollutions, et développement résidentiel 	
Préserver le caractère identitaire du lieu	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le bon compromis entre développement résidentiel et patrimoine culturel 	
Protéger l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Définir des zones agricoles homogènes Respecter le fonctionnement et le devenir des exploitations agricoles 	
Préserver les ressources	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'accessibilité et les déplacements 	

Zonage soumis à enquête publique et Natura 2000



III. INCIDENCES PROBABLES SUR LE SITE NATURA 2000

Le diagnostic expose les enjeux et potentialités attachés au site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne (cf. rapport de présentation, volet I C.2. *Préoccupations patrimoniales*, p. 56 et 57). L'emprise du site est de 1 315 ha aujourd'hui et 6 273 ha pour le projet d'extension. Sur la commune d'Eybouleuf, il occupe 30,5 ha et 84,2 ha pour le projet d'extension (cf carte ci-contre), soit 2,8 et 7,8% du territoire communal.

Afin de favoriser la préservation du site Natura 2000, les zones constructibles se situent en dehors des espaces naturels officiellement reconnus comme d'intérêt écologique remarquable. Le plan de zonage a intégré ces écosystèmes en secteur inconstructible où toute nouvelle construction est interdite, et dans lequel tous travaux et installations, publics ou privés, susceptibles de modifier trop sensiblement l'état ou l'aspect des lieux, et de porter atteinte à la spécificité du site sont interdits, et notamment « les drainages ou remblais et autres travaux susceptibles de détruire l'intérêt hydraulique des zones humides » et « toute intervention sur les milieux et les biotopes qui participent à l'équilibre écologique ».

Si aucune zone constructible n'est comprise à l'intérieur du périmètre, c'est dans le registre de la qualité de l'eau via, notamment, les rejets d'eaux usées, l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins..., que celles-ci s'avèrent susceptibles d'avoir une incidence sur le site Natura 2000. En effet, la totalité du territoire communal s'inscrit dans le bassin versant de la Vienne, soit directement, soit par l'intermédiaire de petits affluents de rive gauche tel que le ruisseau de Veyvialle. Ainsi, en complément des mesures générales pour préserver les espaces naturels ordinaires, des mesures particulières appliquées à toutes les zones constructibles (U) ont été prises pour que la carte communale ne génère pas d'incidences notables prévisibles sur lui :

- les périmètres des zones constructibles (U) ont été définis de telle sorte qu'aucune nouvelle construction ne se rapproche plus près du site que celles déjà existantes (au Nord à la Garde) ;
- la zone constructible la plus proche est celle de la Garde, qui se situe à environ 700 m de la limite la plus proche du site. Les eaux potentiellement chargées des futures habitations seront traitées via des systèmes d'assainissement autonome. Toutefois, si ces derniers fonctionnent mal et/ou si des produits toxiques sont épandus dans les jardins, les flux pollués se dirigeront vers la Vienne après un parcours de quelques centaines de mètres dans les bois et les prêtres qui opèrent une première auto-épuration. Les fossés routiers de la RD 7bis joueront également un rôle tampon vis-à-vis des pollutions potentielles en provenance de la Garde ;
- la principale zone constructible est celle du bourg qui bénéficie jusqu'à la RD 7bis au Sud de Pouyol d'un assainissement collectif. La station d'épuration est localisée à l'Ouest du bourg, le milieu récepteur des rejets des eaux traitées est le ruisseau de la Roche, affluent de rive gauche de la Vienne. Ces rejets transitent donc par ce ruisseau sur 4,5 km en traversant deux plans d'eau avant de rejoindre la Vienne ;
- les autres zones constructibles que sont les Fromentaux, les Combeaux ainsi que la zone constructible de Pouyol sont en zone d'assainissement autonome. Comme pour le secteur de la Garde, les eaux de ruissellement sont susceptibles de rejoindre la Vienne via : le ruisseau de la Roche pour les Fromentaux sur 4,3 km en traversant un plan d'eau, un petit ruisseau à écoulement intermittent sur 1,5 km pour Pouyol, et le ruisseau de Veyvialle sur 3,3 km pour les Combeaux.

Par ailleurs, d'une manière plus générale, la préservation et la mise en valeur des espaces naturels même « ordinaires » (grands ensembles boisés, milieux aquatiques, ripisylves, réseau de haies...) sont favorisées par :

- une gestion économe de l'espace qui repose en particulier sur une extension de l'urbanisation autour de secteurs bâtis existants et considérés comme stratégiques, et en renforçant leur compacité (arrêt du développement linéaire).
- la conservation de la cohérence des entités écologiques homogènes ou des corridors biologiques qui constitue un enjeu de première importance. Les grands espaces boisés, les zones humides connues, n'accueillent dans ces conditions aucune zone constructible. Et même, la proscription du mitage limite au minimum le morcellement des continuités végétales qui favorisent les migrations animales et la biodiversité.

En conséquence, il est permis d'admettre que la mise en œuvre du projet de carte communale ne présente aucune conséquence dommageable prévisible sur le site Natura 2000 qui intersecte le territoire communal.

Zonage de la carte communale

 Zone constructible

Zonages et inventaires patrimoniaux

 Site Natura 2000

 Projet d'extension du site Natura 2000

 ZNIEFF de type II

Utilisation des sols

 Bois

 Parcelles agricoles

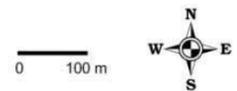
Hydrographie et milieux humides

 Limite de bassin versant

 Cours d'eau perenne

 Cours d'eau temporaire

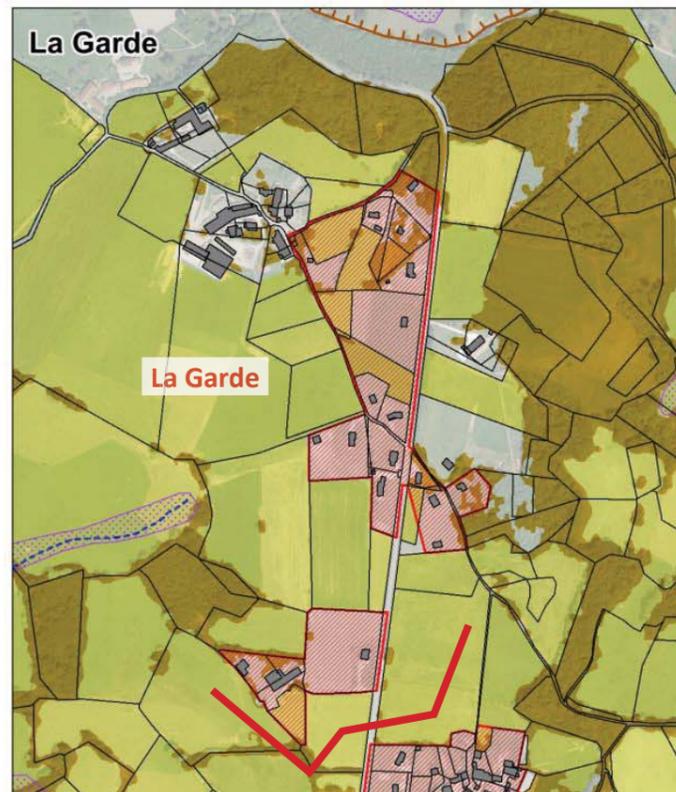
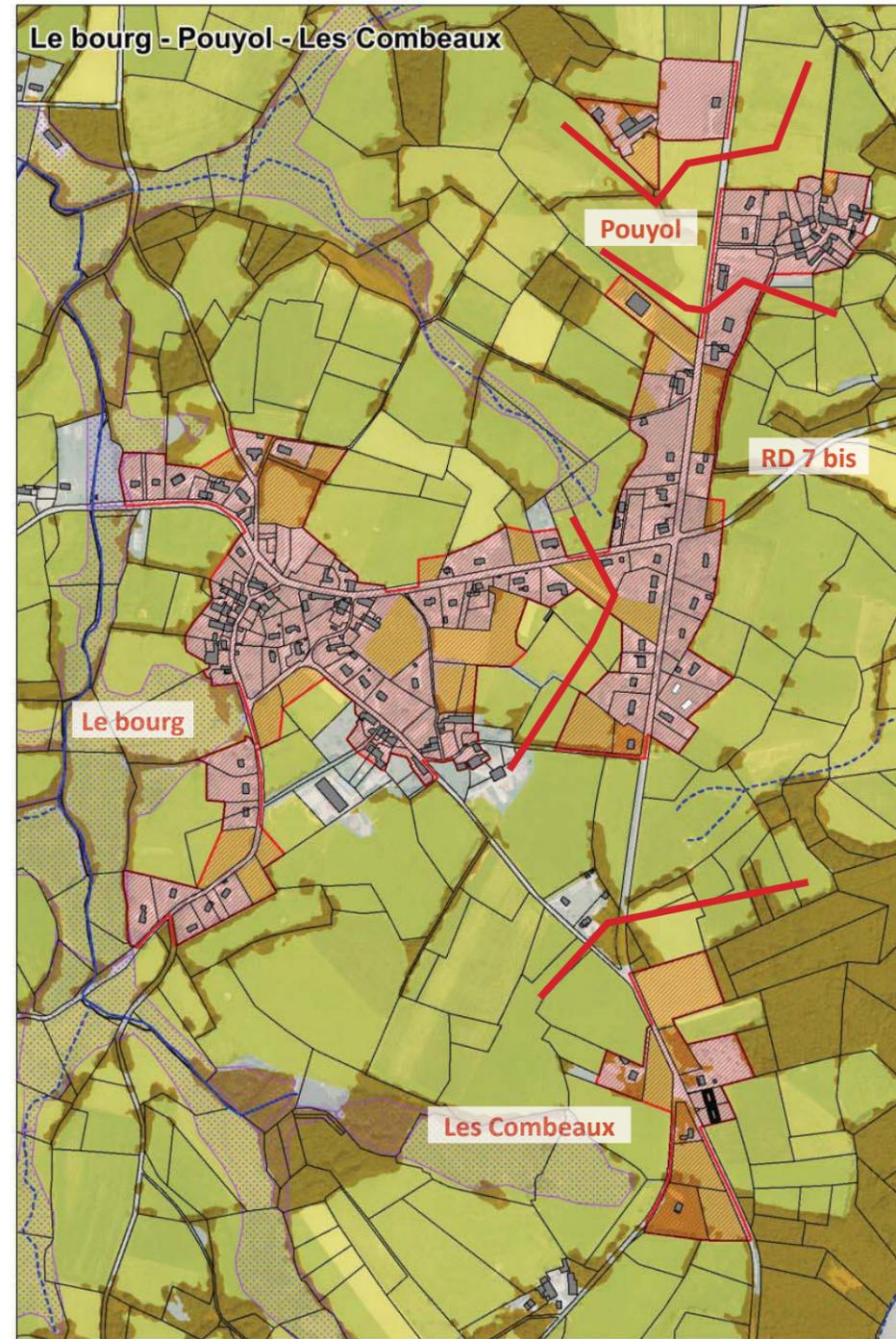
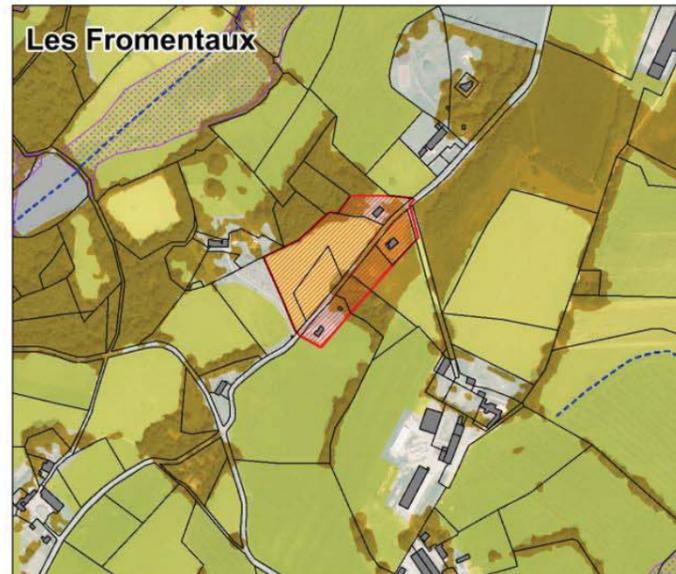
 Zones humides



IGN
 Institut National
 de l'Information
 Géographique et
 Cadastre

GEOSCOPE
 Ingénierie des territoires

Fonds de plans : BD Ortho, 2010, IGN
 Sources : DREAL - EPTB de la Vienne - BD Ortho, 2010



IV. INDICATEURS DE SUIVI

Enjeux	Indicateurs	Périodicité
Economiser l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Etagement urbain : évolution de la taille des parcelles urbanisées soumises à autorisation municipale : superficie de la somme des parcelles divisée par le nombre de parcelles (source : permis de construire). • Densification : nombre de logements créés divisé par la surface des parcelles (source : permis de construire). • Consommation d'espaces naturels : superficie de bois et de prairies disparus au profit de constructions divisé par le nombre de logements créés (source : BD Ortho de l'IGN et permis de construire). 	<ul style="list-style-type: none"> • annuelle • annuelle • mise à jour des orthophoto
Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte aux écosystèmes des espaces remarquables : suivi de la surface d'habitat d'intérêt communautaire située sur la commune (source : animateur du site Natura 2000) ; suivi des surfaces des inventaires et protections d'espaces naturels patrimoniaux (sources : DREAL, orthophotos de l'IGN). • Atteinte aux écosystèmes des prairies : surfaces en herbe disparues au profit de constructions divisées par le nombre de nouveaux logements (sources : orthophotos de l'IGN et permis de construire). • Atteinte aux écosystèmes des espaces boisés : surfaces boisées disparues au profit de constructions divisées par le nombre de nouveaux logements (sources : orthophotos de l'IGN et permis de construire). • Atteinte aux écosystème des zones humides : évolution des superficies des zones humides (source : EPTB Vienne). • Continuités écologiques : linéaire de haies détruites (source : orthophotos de l'IGN). • Déprise agricole: évolution de la Surface Agricole Utile communale (source : RGA). 	<ul style="list-style-type: none"> • tous les 3 ans • mise à jour des orthophoto • mise à jour des orthophoto • tous les 3 ans • mise à jour des orthophoto • mise à jour du RGA
Préserver le caractère identitaire du lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du patrimoine bâti : nombre de constructions ou de réhabilitations soumise à autorisation communale bénéficiant d'une réflexion paysagère (source : permis de construire et permis d'aménager). • Disparition du petit patrimoine : part d'éléments de patrimoine faisant l'objet d'un permis de démolir (source : permis de démolir). • Haie bocagère : linéaire de haies détruites (source : orthophotos de l'IGN). 	<ul style="list-style-type: none"> • tous les 3 ans • tous les 3 ans • mise à jour des orthophoto
Protéger l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation des terres agricoles : observation de l'évolution des Surfaces Agricoles Utiles (source : Recensement Général Agricole, RPG, orthophotos de l'IGN). • Conflits d'usage : nombre de plaintes de voisinage enregistrées à la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • mise à jour des orthophoto • annuelle
Assurer la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'eau distribuée : suivi de l'évolution de la qualité des eaux distribués (source : régie municipale). • Rendement du réseau : rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (source : régie municipale). • Consommation domestique d'eau potable : évolution du volume d'eau consommé par les ménages divisé par le nombre de ménages (source : régie municipale). • Consommation agricole d'eau potable : évolution du volume d'eau consommé par les agriculteurs divisé par le nombre d'UGB (source : régie municipale et Chambre d'Agriculture). 	<ul style="list-style-type: none"> • trimestrielle • annuelle • annuelle • mise à jour du RGA
Préserver la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de raccordement : part de la population raccordée à un système d'assainissement collectif (source : régie municipale). • Qualité des eaux usées : part de la population ayant accès à un système d'assainissement efficace (sources : auto-contrôle des stations d'épuration, SPANC). • Conformité des ouvrages d'épuration des eaux usées : Moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO₅ de chaque ouvrage (source : régie municipale). 	<ul style="list-style-type: none"> • annuelle • tous les 4 ans • annuelle